

Dyslexie: de l'ordre dans les maux

Un plan d'action gouvernemental prévoit prévention et prise en charge.

Serait-ce la fin de l'indifférence? L'école s'intéresse enfin aux enfants atteints de troubles de l'apprentissage (dyslexie et dysphasie). Hier, Jack Lang, ministre de l'Education, Bernard Kouchner, ministre de la Santé, et Dominique Gillot, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées, ont présenté un plan d'action destiné à améliorer la scolarisation et la prise en charge des 600000 élèves concernés.

Elaboré par une cellule interministérielle, le projet fait suite à la publication d'un rapport alarmant présenté au mois de juillet par l'inspecteur d'académie Jean-Charles Ringard. Ce rapport mettait en évidence la souffrance des enfants ayant des difficultés à s'exprimer. Il soulignait surtout l'inexistence de leur prise en charge par l'Education nationale. Le plan, dont le coût est estimé à environ 30 millions de francs (4,57 millions

d'euros), sera progressivement mis en œuvre entre juin 2001 et fin 2003.

Pour mettre fin à «l'ignorance, au fatalisme ou à l'indécision» dont a fait preuve l'institution scolaire vis-à-vis des jeunes atteints de troubles spécifiques du langage, Jack Lang a présenté une trentaine de mesures qui s'articulent autour de cinq axes: prévention, identification, prise en charge, formation et suivi du plan d'action. Selon lui, l'important, c'est «repérer, dépister». Dès la grande section de maternelle, de nouveaux tests d'évaluation devront permettre aux enseignants et aux médecins scolaires et des PMI (protection maternelle et infantile) de mieux détecter les problèmes de langage des enfants.

Intégrés. Mais pas question de créer des classes spécialisées comme le souhaitent certains parents. Le ministre de l'Education s'est voulu très clair:

«Cela risquerait d'enfermer les enfants dans leurs difficultés, de condamner l'intégration scolaire et de compromettre l'unité des établissements.» Les élèves dyslexiques resteront intégrés dans les classes ordinaires. Pour aider les maîtres, le plan d'action prévoit la constitution d'un «vivier de formateurs» ainsi que d'un module traitant des troubles spécifiques du

langage dans la formation des futurs enseignants et futurs médecins. Sans oublier la création d'un comité interministériel qui surveillera l'application de ces mesures.

Avancée. Les quelques représentants d'enseignants et de parents d'élèves présents à la conférence de presse ne cachent pas leur satisfaction. Partis de rien, ils ont obtenu gain de cause. Certains, micro en main, s'empressent de remercier les trois ministres pour leur travail. Mais des interrogations demeurent. Ceux qui

souhaitaient la création de classes spécialisées restent sur leur faim. Les ministres se répitent, pour les rassurer, évoquant la «ghettoisation» que pourrait engendrer cette possibilité. «On attendait une avancée importante à ce niveau-là. On est un peu déçus», explique Françoise de Simone, présidente de la Fédération française des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (FLA). D'autres se demandent si le dépistage ne devrait pas être systématique, si les enseignants sont vraiment capables d'identifier les élèves dyslexiques ou dysphasiques. C'est le cas de Catherine Dubost, de l'Association des parents d'élèves dyslexiques et dysphasiques (Apedys-France). «Un professeur ne peut tout de même pas dépister comme un médecin!» Elle sait de quoi elle parle: sa fille de 15 ans fait une dépression nerveuse pour cause de dyslexie aiguë ●

ELÉONORE COLIN